

Communiqué de presse

L'Association Suisse Produits Structurés (ASPS) réglemente l'adaptation de l'intervalle des catégories de risque

Le Comité de l'Association suisse des produits structurés (ASPS) définit les règles pour l'adaptation automatique de l'intervalle des catégories de risque de l'ASPS. Désormais, l'intervalle des six catégories de risque sera vérifié de manière hebdomadaire.

Zurich, le 29 janvier 2010. Les produits structurés sont divisés en six catégories de risque allant de 1 (risque faible) à 6 (risque très élevé). Sur la base de ces catégories, l'ASPS attribue un indicateur de risque à chaque produit structuré coté en Suisse. En introduisant l'indicateur de risque et la classification des risques, l'ASPS a nettement amélioré la transparence pour les investisseurs et les autres acteurs du marché. «Nous sommes fiers que l'indicateur de risque de l'ASPS serve aujourd'hui de norme pour l'évaluation du risque d'un produit structuré donné», déclare Roger Studer, président de l'ASPS.

Vérification hebdomadaire par la commission de risque

La commission de risque de l'ASPS est chargée de fixer les valeurs seuils pour la classification des risques dynamique ainsi que de contrôler régulièrement et, le cas échéant, d'adapter l'intervalle des six catégories de risque. «Nous garantissons ainsi une représentation correcte du risque relatif de chaque produit structuré», déclare Paolo Vanini, vice-président de l'ASPS. Afin d'accroître la transparence et la traçabilité, l'ASPS a en outre défini une approche réglementée pour l'adaptation des intervalles par la commission de risque.

Cette approche utilise divers indices de référence. Une fois par semaine, les valeurs VaR* des indices de référence sont calculées et les limites d'intervalle des six catégories de risque définies. Ces dernières sont ensuite adaptées automatiquement. En cas d'événement ayant une influence imprévisible sur le risque de marché (des risques systémiques, par ex.), la commission de risque peut également décider des éventuelles mesures à prendre.

Vous trouverez plus d'informations sur l'approche réglementée de l'adaptation de l'intervalle des catégories de risque sur le site Internet de l'ASPS à partir du 1 Février 2010, à l'adresse

www.asps-association.ch/riskrating_fr.

*** Value at risk (VaR):**

La value at risk (VaR) est la méthode que le secteur financier utilise le plus souvent pour estimer le risque de marché d'un placement. Pour calculer la VaR, les analystes étudient systématiquement les effets des variations des facteurs de risque pertinents, comme la volatilité, les intérêts et le cours de la valeur sous-jacente, sur la valeur d'un produit ou d'un portefeuille déterminé. Les données ainsi obtenues fournissent des indications sur le montant d'une perte potentielle, ainsi que sur sa probabilité.

Pour de plus amples informations:

ASPS – Association Suisse Produits Structurés
Paolo Vanini, Vice-président
Peter Keller, Directeur Operations & Standards

Splügenstrasse 10
CH-8002 Zurich
Tél. +41 (0)43 534 97 72
Fax +41 (0)43 540 57 73
E-mail: info@asps-association.ch
www.asps-association.ch

Les produits structurés

Les produits structurés sont des instruments de placement qui font l'objet d'une émission publique et dont la valeur de remboursement est fonction de l'évolution d'un ou de plusieurs titres sous-jacents, soit des actions, des intérêts, des devises, ou des matières premières comme l'or ou encore le pétrole brut.

L'Association

L'Association Suisse Produits Structurés (ASPS) est la référence dans le domaine des produits structurés. Elle défend les intérêts communs de 19 membres, qui représentent 95 pour cent du marché des produits structurés en Suisse. Elle a son siège à Zurich. Pour de plus amples informations: www.asps-association.ch